



# MA FICHE PRATIQUE

Les chèques vacances chez LCL



## # LES CHÈQUES VACANCES, C'EST QUOI ?

Les chèques vacances sont destinés à régler des dépenses dans le cadre de vos vacances (transport, repas, hébergement...) en France et dans les pays de l'Union Européenne. Les chèques délivrés en 2021 seront valides jusqu'au 31 décembre 2023.

## # PUIS-JE BÉNÉFICIER DES CHÈQUES VACANCES CHEZ LCL ?

- Vous devez avoir 9 mois d'ancienneté LCL à la souscription.
- Vous devez justifier d'un revenu fiscal de référence inférieur à 24.000€, majoré de 5600€ par demi-part supplémentaire.
- [Pour en savoir +](#)

ATTENTION ! Si vous n'avez encore jamais déclaré de revenus à l'administration fiscale, vous devez établir une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas imposable.

Si vous êtes en congé non rémunéré de longue durée (congé parental, congé sabbatique, congé maladie avec versement d'une pension d'invalidité... ) vous ne pouvez en bénéficier car la participation salariée est nécessairement effectuée par un prélèvement sur la paie.

## # COMMENT SOUSCRIRE ?

**MySelfRH, rubrique Mes déclarations, chèques vacances**

- Si vous êtes absents ou si vous n'avez pas accès à MySelf RH, vous pouvez demander un formulaire à l'Administration Paie & Déclaratif \*.
- Vous devez joindre la photocopie intégrale de votre avis d'imposition au titre de 2019, reçu en 2020 ou l'attestation de non déclaration.
- Les documents sont à adresser à :  
**LCL Administration Paie & Déclaratif – Chèques Vacances, BC 207.50, Immeuble Loire, 7<sup>ème</sup> étage, 6 Place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif Cedex.**
- Le montant total des chèques vacances s'élève à 250€ sous forme d'un carnet de 25 chèques de 10€.
- Votre contribution s'élève à 150€ à laquelle vient s'ajouter la contribution de LCL d'un montant de 100€.
- Votre contribution est de 4 échéances obligatoirement consécutives de 37,50€ chacune et prélevées sur votre paie de : Janvier + février + mars + avril 2021.
- La livraison du chéquier se fait en mai 2021, en recommandé, à l'adresse de votre domicile telle qu'enregistrée dans le MySelf RH lors de la demande.

**Souscrivez aux chèques vacances, du 2 novembre au 13 décembre 2020 inclus.**

\* Par mail : DRH\_easyRH@lcl.fr



**SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE LCL**  
1<sup>er</sup> réseau social de la Banque, de la Finance et du Crédit !

**SUIVEZ-NOUS !**  
SNB CFE CGC LCL



01.42.95.18.57 [WWW.SNBLCL.NET](http://WWW.SNBLCL.NET)